

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 317-CX-1359

concernant l'embauche d'une secrétaire de direction au Département des sciences de l'éducation

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dix-septième réunion tenue le lundi 16 juin 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la vacance d'un poste de secrétaire de direction au Département des sciences de l'éducation;

ATTENDU l'affichage dudit poste et les candidatures reçues;

ATTENDU le rapport du concours et les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'embauche de madame Denise Honyigloh-Hossou à titre de secrétaire de direction au Département des sciences de l'éducation, à compter du 17 juin 2008;

DE MANDATER la direction du Service des ressources humaines et financières pour procéder à l'embauche de madame Denise Honyigloh-Hossou.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 317-CX-1360

concernant une modification au Règlement des résidences universitaires de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dix-septième réunion tenue le lundi 16 juin 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 5.3.1 du Règlement de régie interne qui délègue au comité exécutif les décisions de gestion courante;

ATTENDU la résolution 291-CX-1277 approuvant le Règlement des résidences universitaires de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'intérêt de répondre aux besoins de nos résidents devant faire un stage de plus de trois mois à l'extérieur de la région de l'Outaouais ainsi qu'aux étudiants en échange international;

ATTENDU la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

DE MODIFIER le Règlement des résidences universitaires de l'Université du Québec en Outaouais comme suit :

ARTICLE 7 – RÉSILIATION

...
Un résidant qui poursuit ses études à l'UQO, et qui décide d'effectuer un stage d'études hors de la région de l'Outaouais, doit respecter son engagement. Il doit continuer à verser ses paiements de loyers jusqu'au terme du bail. Dans ce cas, l'étudiant avise par écrit de sa décision de quitter, aussitôt qu'il a confirmation de son stage. Le locataire fait les démarches pour trouver un remplaçant. À défaut de se trouver un remplaçant autorisé par le service des résidences, le résidant demeure l'unique responsable des obligations relatives à son bail.

Il est convenu de remplacer ce paragraphe par le texte suivant :

Le locataire qui désire quitter son logement avant la fin de son bail pour effectuer un stage (prévu dans son programme d'études) pour une durée de plus de trois mois consécutifs en dehors de la région de l'Outaouais (soit en dehors d'un rayon de 80 kilomètres) devra payer le loyer jusqu'à la date de début de son stage plus les frais de résiliation de bail de 60 \$. L'étudiant devra faire valider son statut auprès des Bureau du registraire et des services aux étudiants en vue de confirmer son contexte particulier d'inscription en faisant compléter la déclaration prévue à cet effet.

Le locataire qui termine sa session d'échange international en décembre devra quitter au plus tard le 31 décembre. Il devra payer pour la portion impayée du loyer du mois de décembre, soit du 15 décembre au 31 décembre plus des frais de résiliation de bail de 60 \$. L'étudiant devra faire valider son statut auprès du Bureau du registraire et des services aux étudiants en vue de confirmer son contexte particulier d'inscription en faisant compléter la déclaration prévue à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,


Luc Maurice

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 317-CX-1361

concernant les modifications au Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dix-septième réunion tenue le lundi 16 juin 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la refonte du Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement de l'Université du Québec en Outaouais (Résolution 288-CA-4205);

ATTENDU la modification au Règlement transférant au comité exécutif la responsabilité d'approuver des changements mineurs;

ATTENDU la nécessité de procéder à certains ajustements;

ATTENDU les explications fournies, dans l'avis d'inscription, par le directeur du Service des terrains et bâtiments, responsable de la gestion des parcs de stationnement, sur les répercussions probables d'une hausse des tarifs;

ATTENDU l'avis de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

DE MODIFIER le Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement de l'Université du Québec en Outaouais de la façon suivante:

- Modifier l'article 4.16 Tarif comme suit :

Ces tarifs incluent les taxes.

	Zone 1	Zone 2
Permis annuel	600 \$	300 \$
Permis trimestriel	N/D	125 \$
Permis d'été	N/D	65 \$
Permis trimestriel de soir et de fin de semaine	N/D	90 \$
Permis Résidence trimestriel	N/D	125 \$
Permis Installations sportives Alexandre-Taché	N/D	Inclus dans le prix de l'abonnement
Permis Installations sportives Lucien-Brault	N/D	Inclus dans le prix de l'abonnement
Permis à l'heure (horodateur)	N/D	2 \$/heure Max. 10 \$/jour

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 317-CX-1361

concernant les modifications au Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement de l'Université du Québec en Outaouais

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dix-septième réunion tenue le lundi 16 juin 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

D'ENLEVER le paragraphe suivant :

4.17 - TARIF : Des frais de 25 \$ sont ajoutés au tarif pour les employés réguliers qui demandent un paiement par déduction à la source. Ce mode de paiement est disponible uniquement pour un permis annuel.

et le remplacer par le paragraphe suivant :

Le paiement par déduction à la source, pour les employés réguliers, est disponible uniquement pour le permis annuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 317-CX-1362

concernant l'embauche d'une technicienne en documentation au Centre d'études universitaires des Laurentides

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dix-septième réunion tenue le lundi 16 juin 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la création d'un poste de technicien(ne) en documentation au Centre d'études universitaires des Laurentides le 20 mai 2008 (résolution 323-CA-4871);

ATTENDU l'affichage dudit poste et la candidature reçue;

ATTENDU le rapport du concours et les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'embauche de madame Marie-Andrée Roy à titre de technicienne en documentation au Centre d'études universitaires des Laurentides, à compter du 17 juin 2008;

DE MANDATER la direction du Service des ressources humaines et financières pour procéder à l'embauche de madame Marie-Andrée Roy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 317-CX-1363

concernant l'entente portant sur l'offre de cours offerts par l'Université du Québec en Outaouais à Maniwaki

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dix-septième réunion tenue le lundi 16 juin 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la volonté de l'UQO d'agir comme partenaire dans le développement social, culturel, scientifique et économique de sa région;

ATTENDU la mission de l'Université de rendre accessible ses services sur l'ensemble du territoire qu'elle dessert;

ATTENDU la volonté des organismes de la Vallée de la Gatineau de participer au développement collectif de leur communauté en offrant des conditions qui favorisent l'accessibilité à l'enseignement supérieur;

ATTENDU les difficultés réelles auxquelles font face les adultes souhaitant suivre une formation universitaire dans la région de la Vallée de la Gatineau;

ATTENDU l'intérêt manifesté par la population pour une formation universitaire offerte dans la Vallée de la Gatineau;

ATTENDU l'entente portant sur l'offre de cours offerts par l'Université du Québec en Outaouais à Maniwaki; (annexe 1)

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'entente portant sur l'offre de cours offerts par l'Université du Québec en Outaouais à Maniwaki;

DE MANDATER le recteur à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 317-CX-1364

concernant l'approbation du protocole d'entente cadre entre l'Institut supérieur des sciences infirmières (ISSI) de l'Université de Sousse en Tunisie et l'Université du Québec en Outaouais (UQO)

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dix-septième réunion tenue le lundi 16 juin 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les relations déjà établies entre le professeur Judith Lapierre de l'Université du Québec en Outaouais et les représentants de l'ISSI;

ATTENDU la possibilité d'échanges d'étudiants et de collaborations de recherche entre les deux établissements;

ATTENDU le projet de protocole d'entente cadre;

ATTENDU les projets d'addenda en discussion;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Marlène Thonnard,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le protocole d'entente cadre entre l'Institut supérieur des sciences infirmières (ISSI) de l'Université de Sousse en Tunisie et l'Université du Québec en Outaouais;

DE MANDATER le recteur à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, le protocole d'entente cadre;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, tout autre addendum établi selon les domaines et modes de coopération régis par ce protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice

COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 317-CX-1365

concernant l'embauche d'un contremaître à l'entretien des terrains et bâtiments au Service des terrains et bâtiments

adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent dix-septième réunion tenue le lundi 16 juin 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la création d'un poste de contremaître à l'entretien des terrains et bâtiments au Service des terrains et bâtiments le 20 mai 2008 (résolution 323-CA-4871);

ATTENDU l'affichage dudit poste et la candidature reçue;

ATTENDU le rapport du concours et les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Grand-Maître, appuyée par madame Claudette Gatien,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'embauche de monsieur Philippe Renaud à titre de contremaître à l'entretien des terrains et bâtiments au Service des terrains et bâtiments, à compter du 17 juin 2008;

DE MANDATER la direction du Service des ressources humaines et financières pour procéder à l'embauche de monsieur Philippe Renaud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le secrétaire général,



Luc Maurice